

*Entraide juridique*

Pourquoi le gouvernement ne se porte-t-il pas à la défense des victimes de ces affreuses expériences? Il a nommé un ex-député conservateur de la Nouvelle-Écosse pour diriger une étude sur les suites de cette affaire. Mais cette étude n'était que de la frime. Ce député a conclu que rien ne prouvait que ces expériences aient eu des suites néfastes pour les personnes concernées. Or, il en est arrivé à pareille conclusion sans jamais avoir parlé à une seule victime de ces lavages de cerveau. Il a déclaré que le gouvernement n'avait aucune responsabilité envers ces gens. C'est complètement faux, à notre avis.

● (1210)

Nous croyons que le gouvernement devrait divulguer tous les renseignements qu'il possède sur les victimes de ces expériences pour les aider dans leurs poursuites judiciaires contre la CIA aux États-Unis. Nous voulons également que le Canada les aide financièrement. Cela fait quelque temps déjà que nous attendons que le gouvernement respecte au moins sa promesse, à savoir défrayer ces gens de leurs dépenses juridiques contre la CIA aux États-Unis.

N'eut été du dévouement, du courage, de l'acharnement de leur avocat américain, M. Joseph Rauh, ces poursuites seraient tombées à l'eau aujourd'hui. Toutefois, les Canadiens qui ont intenté ces poursuites judiciaires attendent toujours que le gouvernement tienne sa promesse de leur offrir une aide financière à cette fin.

En juin, j'ai interrogé le ministre de la Justice, lequel a déclaré qu'il était en train de tenir des consultations et d'examiner la question, et qu'il espérait pouvoir aboutir à des résultats concrets sous peu. C'était il y a quatre mois et le gouvernement n'a encore pris aucune initiative.

Pour en revenir au projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie, je voudrais demander au gouvernement si le premier ministre du Canada a déclaré à son bon ami Ronald Reagan: Écoutez, Ronnie, nous allons vous donner des nouveaux pouvoirs aux termes de la Loi sur l'entraide juridique. Toutefois, votre gouvernement et votre service de renseignement, la CIA, refusent toujours d'accepter leur responsabilité et d'indemniser les victimes des expériences menées par la CIA au Canada vers la fin des années 50? Notre premier ministre a-t-il pris la défense de ces Canadiens? A-t-il déclaré que s'ils voulaient obtenir ces nouveaux pouvoirs, les États-Unis devraient au préalable reconnaître leur responsabilité sur le plan moral, éthique et juridique et indemniser ces victimes?

Nous ne savons pas ce qui s'est passé à la conférence des Irlandais. Nous savons par contre que les victimes de ces expériences n'ont reçu jusqu'ici absolument aucune aide de la part du gouvernement du Canada. Tant qu'il ne s'attaquera pas à ce grave problème et qu'il n'assumera pas sa responsabilité devant nos citoyens victimes malgré eux de ces expériences de lavage de cerveau par la CIA, pourquoi devrions-nous collaborer en vue d'accorder de nouveaux pouvoirs au gouvernement des États-Unis?

Disons aux autorités américaines, au procureur général et au président des États-Unis que s'ils souhaitent obtenir ces nouveaux pouvoirs, il est temps qu'ils fassent quelque chose pour nous aider. Voilà le genre de négociations fermes et réalistes qu'il aurait fallu tenir avant de proposer ce projet de loi, ce qui n'a pas été fait, d'après nous.

Il est possible qu'il s'agisse d'un autre petit os que nous lançons au gouvernement américain en échange d'un accord de libre-échange avec le Canada, à l'instar du projet de loi sur les médicaments génériques, sans parler de la ministre des Communications qui cède à toutes les pressions aux termes de la Loi sur la radiodiffusion. Je pourrais énumérer indéfiniment divers secteurs dans lesquels le gouvernement a cédé devant les Américains. Nous craignons que ce projet de loi ne fasse partie de ce processus. Selon nous, le Canada ne devrait pas céder à ces pressions. Nous sommes convaincus qu'il devrait défendre les intérêts des Canadiens.

Ce projet de loi soulève certaines autres préoccupations. Premièrement, je tiens à signaler que le porte-parole du parti libéral a dit que son parti compte appuyer ce projet de loi en principe. Là encore, libéraux et conservateurs marchent main dans la main dans l'étude d'une question qui empiète fondamentalement sur les droits et la souveraineté des Canadiens. Le critique libéral en matière de justice a déclaré que ce projet de loi vise simplement à mettre en vigueur des mesures que nous prenons déjà à titre officieux. De toute évidence, il n'a pas lu le projet de loi si c'est là sa position. Il y a dans ce projet de loi au moins deux dispositions importantes qui étendent les pouvoirs d'enquête du gouvernement américain.

En vertu du nouveau traité canado-américain qui entrera en vigueur si ce projet de loi est adopté, les policiers américains pourront recueillir des preuves au Canada beaucoup plus tôt qu'à l'heure actuelle. En vertu de la loi actuelle, les forces policières américaines peuvent uniquement demander l'aide des Canadiens pour recueillir des preuves après que des accusations ont été portées ou qu'un procès a débuté aux États-Unis. Le premier ministre les invite maintenant à venir avant même que les accusations ne soient portées. Nous allons les autoriser à enquêter et à recourir à tous les pouvoirs que confère cette nouvelle loi, dans le cadre de ce nouveau traité, à l'étape de l'enquête. Voilà un changement important. En fait, cela officialise une situation qui va à l'encontre des lois canadiennes.

On modifie la loi et pas seulement comme le critique de la justice du parti libéral l'a laissé entendre en officialisant une pratique déjà utilisée, mais également dans la mesure où la législation canadienne actuelle empêche la police américaine d'obtenir des mandats de perquisition pour des délits qui nous sont entièrement étrangers et qui sont commis aux États-Unis. La loi changerait cela également.